

Fiche de Données de Sécurité

Produit : FUNGAFLOR

Selon la Directive 91/155/CEE modifiée

Page 1 de 5

Date de mise à jour : 13/02/04

Version : 2005-01

Référence : FDS_566

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION, DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Nom du produit : FUNGAFLOR

Fournisseur : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
Tel: 03 81 40 25 25

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Utilisation : Fongicide à usage agricole.

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom - Composant	Marge de concentration	N°CE	N°CAS	Symbole(s)	Phrases R
(±) 1-[2-(2,4-dichlorophényl)-2-(2-propényloxy)éthyl]-1H-imidazole	15 % m/m		35554-44-0	Xn – N	20/22-41-50/53
Potassium chlorate	12-16 % m/v		3811-04-9	Xn – O	20/22-9-51/53

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Les dangers pour la santé publique :

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux.

Les dangers pour l'environnement :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

Après contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement à l'eau pendant 10 minutes. Appeler un médecin.

Ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER DES VOMISSEMENTS.

Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne sans connaissance. Appeler un médecin.

Après inhalation :

Ne pas respirer la fumée.

En cas de symptômes, transporter le patient à l'air frais et appeler immédiatement un médecin.

Notice pour le médecin :

Aucun antidote spécifique n'est connu. Traitement symptomatique.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : FUNGAFLOR

Selon la Directive 91/155/CEE modifiée

Page 2 de 5

Date de mise à jour : 13/02/04

Version : 2005-01

Référence : FDS_566

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents d'extinction :
Poudre chimique sèche, CO2, sable, mousse, eau.

Dangers particuliers : /

Equipement de protection pour pompiers :
Equipement de protection respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :
Voir rubrique 8 pour précautions individuelles.

Précautions pour la protection de l'environnement :
Eviter que le produit ainsi que les lavures de nettoyage n'atteignent les égouts, les eaux souterraines, les eaux de surface et le sol.

Méthodes de nettoyage :
Voir rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination".

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :
Toujours respecter les précautions standard d'hygiène.
Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Il est interdit de fumer, de manger ou de boire pendant l'utilisation.
Voir rubrique 8 pour la protection individuelle.

Stockage :
Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à température ambiante ou à une température inférieure et dans un endroit sec.
Ne pas stocker au voisinage d'une source de chaleur.

8. PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire : Masque à air, p.ex. DIN P2, CEN P2.

Protection des mains : Gants imperméables.

Protection des yeux : Lunettes de protection ou écran facial.

Protection de la peau : Protection complète de la peau et du corps.

Autres mesures de protection : Douche pour les yeux et des lavoirs dans les locaux de travail.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : FUNGAFLOR

Selon la Directive 91/155/CEE modifiée

Page 3 de 5

Date de mise à jour : 13/02/04

Version : 2005-01

Référence : FDS_566

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales:

Couleur/Etat physique : boîte autonome /poudre grise à brune
Odeur ()

Information importante concernant la santé, la sécurité et l'environnement :

pH : ()
Point d'ébullition : ()
Point éclair : pas applicable (poudre)
Auto-inflammabilité : facilement inflammable
Explosivité : non explosif
Propriétés oxydantes : pas de propriétés oxydantes
Viscosité : ()
Pression de vapeur : ()
Densité : ()
Coefficient de distribution : ()
Solubilité :
 Solubilité dans l'eau : ()
 Solubilité dans les lipides : ()
 Solubilité dans les solvants : ()

Autres informations:

Point de fusion : ()
Miscibilité : ()
Taux d'évaporation : ()
Conductivité : ()
pK/a : ()
Indice de réfraction : ()
Temp. d'auto-ignition : 161° C (434 K)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Cette matière est considérée comme stable.

Matériaux à éviter : ().

Produits de décomposition dangereux : Aucune dégradation après stockage dans les conditions examinées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL50 voie orale :

DL50 rat (M): 3220 mg/kg

DL50 rat (F): 1610 mg/kg

DL50 voie dermique :

DL50 lapin (M&F) > 2000 mg/kg

Inhalation :

L'exposition unique pendant 4 heures à la concentration maximale atteignable de 1,073 g/m³ n'a pas provoqué de mortalité ni de signes manifestes d'intoxication chez le rat.

Tolérance oculaire : Léger irritant oculaire (lapin).

Tolérance dermique : Irritant à peine perceptible (lapin).

Fiche de Données de Sécurité

Produit : FUNGAFLOR

Selon la Directive 91/155/CEE modifiée

Page 4 de 5

Date de mise à jour : 13/02/04

Version : 2005-01

Référence : FDS_566

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Informations écologiques sur l'ingrédient actif Imazalil technique :

Ecotoxicité :

Organismes aquatiques :

Salmo gairdneri (truite arc-en-ciel) : CL50 (96h) : 1,48 mg/l

Brachydanio rerio (Danio zébré) : CL50 (96h) : 2,75 mg/l

Toxicité aiguë pour Daphnia magna : CE50 (48h) : 3,5 mg/l

Selenastrum capricornutum (algues) : CEb50 (72h) : 0,87 mg/l

Oiseaux : - toxicité aiguë orale

Faisants de Colchide : DL50 : 2000 mg/kg

Abeilles : - toxicité aiguë orale

DL50 (48h) : 35,1 □g/abeille

- Toxicité de contact

DL50 (48h) : 39 □g/abeille

Mobilité :

Tension superficielle : 46,6 mN/m (90 % solution saturée d'imazalil dans l'eau)

Absorption/désorption : Koc: 2080-8150 mg/l (12 sols)

Persistance et dégradabilité : ()

Potentiel de bioaccumulation : FBC: 48,7 – 63,8.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les déchets et les restes doivent être mis dans des récipients appropriés.

Détruire suivant la réglementation en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
Numéro ONU	1479	1479	1479
Désignation officielle de transport	SOLIDE COMBURANT, N.S.A. (Contient Chlorate de potassium)	OXIDIZING SOLID, N.O.S. (Containing Potassium chlorate)	
Classe	5.1	5.1	5.1
Groupe Emballage	II	II	II
Etiquette(s) de Danger	N°5.1 :	N°5.1 :	N°5.1 :
Marquage colis	UN 1479	UN 1479 OXIDIZING SOLID, N.O.S. (Containing Potassium chlorate)	

Fiche de Données de Sécurité

Produit : FUNGAFLOR

Selon la Directive 91/155/CEE modifiée

Page 5 de 5

Date de mise à jour : 13/02/04

Version : 2005-01

Référence : FDS_566

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Directives CEE 67/548 - 1999/45 – 2003/82 :

Symboles:

Xn (Nocif)

N (Dangereux pour l'environnement)

Phrases-R :

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R36 : Irritant pour les yeux.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases-S :

S2 : Conserver hors de portée des enfants

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S23 : Ne pas respirer les fumées.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Suivez les directions d'utilisation pour éviter les dangers de la santé publique et les dangers pour l'environnement.

16. AUTRES INFORMATIONS

Emploi:

FUNGAFLOR Fumigène est un fongicide à usage agricole. Toujours lire la notice du produit avant son utilisation.

Phrases-R d'importance:

R9: Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.

R20: Nocif par inhalation.

R22: Nocif en cas d'ingestion.

R36: Irritant pour les yeux.

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

R51: Toxique pour les organismes aquatiques.

R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Amendements à la version précédente : sous point 15.

Les renseignements contenus dans ce document sont basés sur nos connaissances du produit à la date indiquée. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée.